

Accueillir en fraternité ?.. des choix parfois douloureux.

Saint François, nous rappelle Celano, n'aimait pas les fainéants qu'il appelait « frères mouches ». Il n'hésitait pas à les pousser à continuer leur chemin ailleurs ! (Celano, 2ème Vie, 75) Ce petit récit nous fait prendre conscience que l'arrivée d'un nouveau membre dans une fraternité invite à la prudence et au discernement et qu'il y a des comportements incompatibles avec une vie fraternelle.

Le n°23 du Projet de vie souligne que le Conseil d'une fraternité peut être amené à demander la suspension temporaire ou définitive d'un membre de la fraternité : « *Ce Conseil est compétent pour ce qui touche au retrait ou au renvoi des membres de la fraternité* ». L'objectif de la fraternité est de vivre avec des frères en accord avec le Projet de vie. La proposition est belle mais, dans le concret, nous savons que les relations entre les personnes peuvent être complexes et aboutir quelquefois à des situations difficiles. La progression dans une fraternité nécessite, en effet, une acceptation sereine de ses propres limites ainsi que de celles des autres. Cela peut prendre du temps.

Quand il y a des dérapages, le responsable avec l'assistant de la fraternité doivent intervenir auprès de la personne en toute charité, en rappelant qu'un des critères d'appartenance à la fraternité c'est la

joie de s'accueillir les uns les autres avec nos différences et nos histoires. Quand les choses s'enveniment de plus en plus et finissent par créer un climat problématique pour la fraternité, le Conseil doit être saisi pour qu'il prenne position et convoque la personne pour entendre sa souffrance et ses attentes et faire le point avec elle. Cette décision est grave et doit se préparer dans la prière à l'Esprit

Saint pour que tout se passe dans la paix et le respect de ce que le Seigneur révèle à chacun.

CES MOMENTS DE CRISE NE SONT PAS FORCÉMENT NÉGATIFS

Si cela ne suffit pas et que la situation empire et met en jeu la vie même de la fraternité, il n'y a sans doute pas d'autre solution que de suspendre la participation de la personne aux rencontres de la fraternité et de l'aider à trouver son propre chemin.

Ces situations restent rares, mais pas hypothétiques. Je me souviens d'une personne, venant d'une autre région et qui, fraîchement arrivée dans la fraternité qui l'avait accueillie, monopolisait la parole, prétendait avoir la vérité sur tout, portait des jugements sur les membres, jusqu'à dire que certains n'y avaient pas leur place parce qu'ils n'avaient pas tout à fait la même façon de

voir, de prier qu'elle. La situation était devenue intenable, certains membres envisageaient de quitter la fraternité, vu le climat qui régnait. Le Conseil fut donc réuni, les membres de la fraternité consultés. Il fut décidé d'appeler la personne pour mettre cartes sur table. Mais la personne ne s'est pas présentée au rendez-vous et on ne l'a plus revue. Nous avons appris par la suite qu'elle avait rejoint un autre mouvement d'Église qui lui convenait mieux. La crise, en fin de compte, lui aura peut-être permis de trouver le lieu où le Seigneur l'attendait.

En envisageant une décision grave, il faut se redire clairement que l'objectif n'est pas de faire du tort à la personne mais de l'aider à trouver sa voie, de protéger la paix et de rendre possible la vie fraternelle. Tout le monde n'est pas appelé à suivre le même chemin humain et spirituel à la manière de François, mais tous nous sommes invités à une conversion permanente. Ces moments de crise ne sont pas forcément négatifs. Ils nous font prendre conscience de nos fragilités et de nos pauvretés et expérimenter l'amour miséricordieux du Père qui nous aime avec nos limites. Cela nous met en vérité devant lui et nous permet de mieux exprimer nos besoins de sa présence et de son pardon.■

■ *Frère Jo Coz, ofm cap,
Bron (69)*